

Communiqué de presse du 25 octobre 2010

Le Syndicat de la Médecine Générale (1) s'inscrit dans le mouvement social contre la loi Woerth-Sarkosy de réforme des retraites.

Il appelle ses sympathisants et adhérents à manifester dans toute la France les **jeudi 28 octobre et samedi 6 novembre 2010**.

Il rappelle les raisons de son opposition à la réforme programmée par le gouvernement.

Ce projet voté par l'Assemblée nationale porte en lui une **aggravation de la violence sociale et économique contre l'individu**, une barbarie quotidienne qui ne dit pas son nom : celle de l'**aliénation** de l'individu au travail par l'usure prématurée de son corps et de son psychisme se manifestant entre autres par les maladies dites « professionnelles » et les accidents de travail, dont le nombre explose depuis 20 ans. Ce projet est une **régression sociale**, car il reporte les âges légaux de départ à la retraite et de retraite à taux plein, renvoie les individus à une autonomie illusoire, à leur propre culpabilité vis-à-vis de leur santé. Ce projet nie les déterminants collectifs de santé et, notamment, l'organisation du travail aujourd'hui en France comme cause de nombreuses atteintes à la santé : suicides, dépressions, cancers, troubles musculo-squelettiques, maladies cardio-vasculaires.

En outre dans son titre V, entièrement consacré à la retraite par *capitalisation*, la loi démantèle le système solidaire de financement des retraites par *répartition*. L'exemple de la gabegie des fonds de pension américains soumis au marché a prouvé la violence, l'injustice et l'inefficacité de ce système, sobrement nommé en France, *d'épargne individuelle*.

Dans notre champ professionnel, la loi instrumentalise la médecine et ses praticiens. Dans le texte actuel, ce n'est pas la pénibilité du métier qui donne droit à la retraite à 60 ans, c'est l'infirmité du salarié (2). La pénibilité au travail n'est plus une question sociale et collective devant être traitée à sa source (organisation et conditions de travail) et produire des réponses collectives par l'ensemble des acteurs sociaux, mais devient une incapacité individuelle au travail qui doit être prouvée par le travailleur puisqu'une expertise médicale devient obligatoire. Il faut que le corps soit fortement marqué pour pouvoir bénéficier de sa retraite.

Ce projet de loi cynique est un déni de la réalité. Il altérera la santé de nos patients, il aggravera la précarité et le chômage, les inégalités sociales, les inégalités hommes-femmes, les inégalités de santé, d'espérance de vie et de handicap. C'est pourquoi le SMG demande, avec les autres organisations syndicales, son retrait pur et simple.

(1) www.smg-pratiques.info

(2) Denis Sieffert, Politis, n°1118